

## HORAIRES

Du lundi au vendredi  
8h30 - 19h30

---

Et le samedi  
9h - 12h



**05.57.18.29.89**

Des questions ? Nous vous accompagnons  
lors de votre inscription et pendant vos démarches.

## EN SAVOIR PLUS :

Mme Marie-Pierre RIVIERE  
Mme Elodie FOUCAT

 05.57.18.29.89

 [contact.cptsnbo@gmail.com](mailto:contact.cptsnbo@gmail.com)

 [www.cptsnordbassinocean.fr](http://www.cptsnordbassinocean.fr)

 8 bis rue Bernard Palissy  
33510 Andernos-les-Bains



# SAS NBO

LE SERVICE  
D'ACCÈS AUX SOINS  
DE LA CPTS NORD BASSIN OCÉAN



## VOUS ÊTES MÉDECIN SUR NOTRE TERRITOIRE ?

FACILITEZ LE PARCOURS  
DE SOINS DE LA POPULATION !  
Devenez un médecin effecteur  
volontaire à la prise en charge  
des soins non programmés et soyez  
**mieux rémunéré,**  
**sans aucune heure supplémentaire !**



Vous ?



Scannez-moi !

# SAS NBO

## C'EST QUOI ?

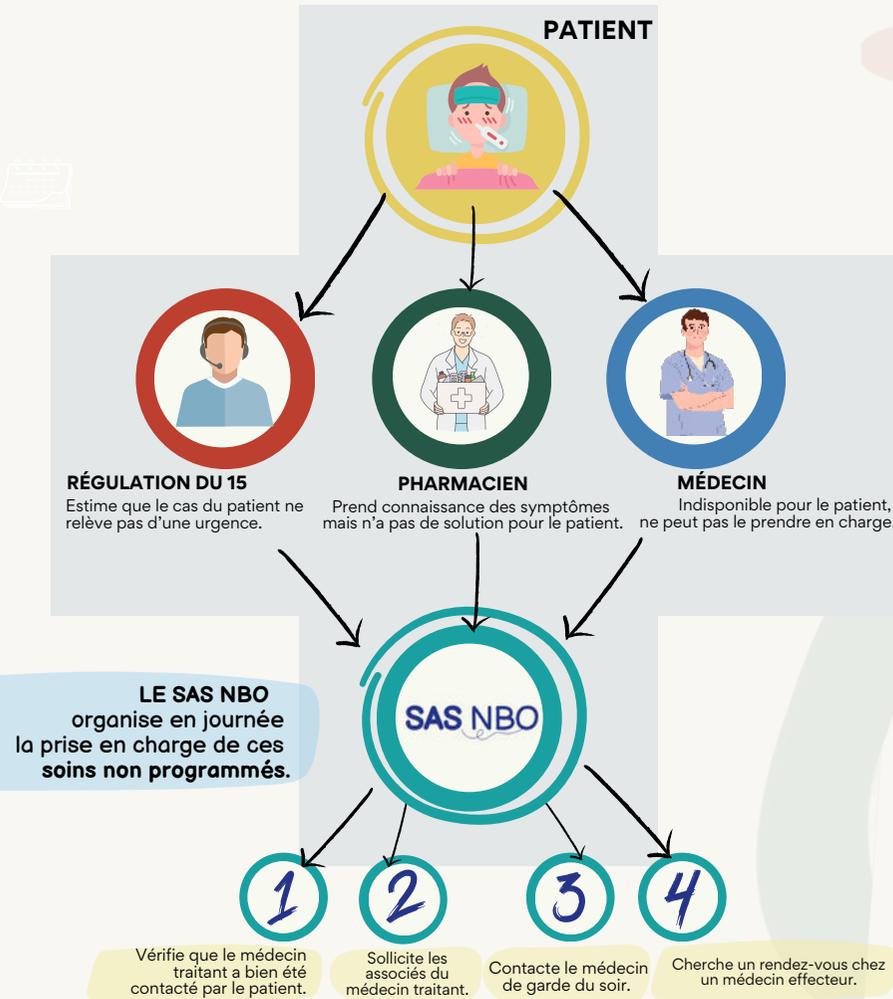


Un service d'orientation de la population dans son parcours de soins, organisé par la CPTS Nord Bassin Océan pour **éviter des passages aux urgences non justifiés.**

## VOTRE PARTICIPATION EST IMPORTANTE !



Dans votre activité quotidienne, vous effectuez de nombreux soins non programmés. C'est parce que vous le faites déjà que le **SAS NBO** pourra s'appuyer sur vous pour absorber des actes préalablement régulés, qui seront peu nombreux.



## POURQUOI PARTICIPER ?



### Rémunération

Vous bénéficiez d'un forfait de **15€** en plus par rapport au tarif de votre consultation habituelle.



### Liberté

Vous restez libre d'accepter ou non les sollicitations. Et libre également de votre organisation et du choix de vos créneaux.



### Flexibilité

Le nombre de sollicitations par le SAS NBO est estimé entre 1 à 2 consultations maximum par médecin, par semaine.



### Consultations déjà régulées

La pertinence d'une consultation est réelle. La plupart du temps, la consultation en soin non programmé est rapide.



### Confraternité

Vous collaborez en solidarité avec vos confrères. Vous les dépannez lorsqu'ils ne sont pas disponibles et réciproquement, vos patients pourront être pris en charge si vous êtes absent.



### OBJECTIF ?

TROUVER UN RENDEZ-VOUS MÉDICAL DANS UN DÉLAI MAXIMUM DE 48H POUR TOUT PATIENT QUI N'A PAS PU OBTENIR DE CONSULTATION AVEC SON MÉDECIN TRAITANT.